

# Le CCAS de Guémené-sur-Scorff

Centre Communal d'Action Sociale  
Document d'information publique — juin 2026

---

## Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil social de la commune. Il assure une action sociale de proximité, au plus près des habitants. Dans une commune comme Guémené-sur-Scorff, son rôle est à la fois simple et essentiel : accueillir, écouter, orienter et accompagner les habitants qui en ont besoin.

### Ses missions principales

**Accueil et écoute des habitants en difficulté.** Le CCAS accueille les personnes en situation précaire, les oriente vers les services compétents (Département, CAF, associations) et les accompagne dans leurs démarches administratives simples.

**Lien social et prévention de l'isolement.** Le CCAS contribue au maintien du lien social, notamment via un registre des personnes vulnérables actualisé dans le cadre des plans canicule et grand froid, et grâce aux actions intergénérationnelles menées en lien avec la résidence autonomie.

**Accompagnement des démarches sociales.** Le CCAS aide les habitants à constituer certains dossiers (aide sociale, allocation personnalisée d'autonomie, RSA) et assure le service de domiciliation pour les personnes sans adresse stable.

**Coordination avec les partenaires.** Le CCAS travaille en lien avec le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé, la CAF, ainsi que les associations et bénévoles locaux.

## La gouvernance du CCAS

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Ce conseil est composé, à parts égales, de membres élus du conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi des personnes engagées dans des actions sociales, associatives ou de prévention sur la commune.

Cette composition garantit que les décisions prises associent à la fois la représentation municipale et la connaissance de terrain des acteurs sociaux locaux (associations familiales, représentants des aînés, professionnels du secteur social, associations d'insertion).

Suite aux élections municipales de mars 2026, le conseil d'administration du CCAS a été renouvelé, conformément à la réglementation en vigueur (Code de l'action sociale et des familles).

## Les activités du CCAS de Guémené-sur-Scorff

### La résidence autonomie « Les Clairs Logis »

Le CCAS gère, via un budget annexe, la résidence autonomie de la commune, qui accueille des personnes âgées autonomes dans un cadre de vie sécurisé et convivial. La résidence dispose d'une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 39 places et compte aujourd'hui 37 résidents.

Une équipe dédiée (direction, infirmière coordinatrice, agents sociaux, veilleuses de nuit, agent d'entretien) assure l'accompagnement quotidien des résidents.

### **Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

Le CCAS porte également un service d'aide à domicile, qui intervient auprès des habitants pour les accompagner dans les gestes du quotidien et favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

### **Une équipe au service des habitants**

Le CCAS emploie une quinzaine d'agents, titulaires et contractuels, répartis entre la direction, la résidence autonomie et le service d'aide à domicile, sous la responsabilité de la directrice du CCAS.

## **Une analyse des besoins sociaux pour mieux agir**

Comme tous les CCAS, celui de Guémené-sur-Scorff doit réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année suivant le renouvellement du conseil municipal. Cette analyse permet d'identifier les besoins réels de la population — vieillissement, isolement, mobilité, accès aux soins, difficultés énergétiques ou de logement — afin d'orienter au mieux la politique sociale communale dans les années à venir.

## **En résumé**

Le CCAS de Guémené-sur-Scorff poursuit son action au service des habitants : accueil social de proximité, gestion de la résidence autonomie, service d'aide à domicile, et coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire. La nouvelle équipe municipale veille à assurer la continuité de cette action sociale dans le respect du cadre réglementaire.

*Pour toute question ou démarche, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie ou le CCAS de Guémené-sur-Scorff.*